

Le Président de l'Université de Strasbourg

- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, modifié par l'arrêté du 6 mars 2018

ARRETE

Article 1. Pour la session 2023, les épreuves d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, organisées par l'Institut d'Etudes judiciaires de l'Université de Strasbourg, auront lieu aux dates et lieux suivants :

Exposé-discussion (Grand Oral)	<p>Le mardi 14 novembre 2023</p> <p>à l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est (4 rue Brûlée 67085 Strasbourg)</p>
Oraux de langue	<p>du mercredi 15 novembre au vendredi 24 novembre 2023</p> <p>à la Faculté de droit, sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg (1, place d'Athènes 67045 Strasbourg)</p>

Article 2. Le présent calendrier est communiqué pour information à l'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Strasbourg ainsi qu'à l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est.

Strasbourg, le 3 juillet 2023

Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel Deneken
Michel Deneken